

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

QUESTIONS ET RÉPONSES

Prestations de services d'assurance pour le CHNO des Quinze-Vingts

Question 1

Bonjour Lot 1 DAB : Merci de communiquer la sinistralité 2019 2022 avec montants actualisés à ce jour

Réponse question 1

Bonjour,
Vous trouverez ci-joint la sinistralité 2019 à 2022 avec les montant actualisé (leur statut).

Question 2

Bonjour, LOT RS : Pourriez-vous s'il vous plaît communiquer une liste anonyme des agents avec âge et sexe de chacun d'eux ? Vous remerciant par avance, Bien cordialement.

Réponse question 2

Bonjour,
Vous trouverez ci-joint les statistiques pour nos professionnels de l'hôpital.

Question 3

LOT 1 - dab - L'état du patrimoine reprend les locaux du Théâtre les Folies Bergère (PNO). Pourriez-vous nous transmettre la convention qui lie les QUINZE VINGT avec le Théâtre les Folies Bergères, ainsi que les PV de la commission de sécurité. Cdt

Réponse question 3

Bonjour,
Nous avons retiré le Théâtre des Folies Bergère. Vous trouverez l'annexe du BPU modifié pour le lot 1 Dommage aux biens.

Question 4

Bonjour, veuillez trouver ci-joint une question concernant les sinistres du lot 2. Bien cordialement.

Nous vous prions de bien vouloir publier les informations complémentaires concernant les sinistres corporels RELYENS ci-dessous référencés.

CH	N° sinistre	Réservé	Réglé	Total
CHNO 15-20	0471202402724	1 204 173,00 €	8 107,00 €	1 212 280,00 €
CHNO 15-20	0471202507188	291 200,00 €	3 120,00 €	294 320,00 €
CHNO 15-20	0471202401382	160 250,00 €	0,00 €	160 250,00 €
CHNO 15-20	0470201802064	134 948,00 €	3 544,00 €	138 492,00 €

Vous voudrez bien nous indiquer pour chaque sinistre cité :

- les circonstances de l'accident, service concerné, erreur de soins ou d'organisation ;
- Le sexe du patient ;
- La tranche d'âge du patient ;
- les séquelles de la victime avec si vous le connaissez le % de IPP ou IPT ;
- le taux de DFP retenu ;
- la nécessité d'une tierce personne (Oui/Non) ;
- la responsabilité est engagée (Oui/Non) ;
- le type de procédure (amiable, CCI, contentieux...) ;
- l'état d'avancement du dossier et si vous en avez eu connaissance, les conclusions des rapports d'expertise (favorable/défavorable) ;
- l'existence d'un recours (Oui/Non).

Les autres candidats, titulaires des précédents contrats, disposant de ces informations, bénéficieraient, dans le cas où celles-ci ne nous seraient pas communiquées, d'un avantage évident, incompatible avec le principe de traitement équitable des candidats à un appel d'offres.

Dans l'attente de vous lire et vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Réponse question 4

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le détail des dossiers :

- **Dossier n° 0471202402724**
 - Les circonstances de l'accident, service concerné, erreur de soins ou d'organisation : Le patient a eu un effondrement brutal de son acuité visuelle et a été pris en charge à la Fondation Rothschild, puis au sein de notre établissement pour un second avis. Il n'a pas de grief à l'encontre des 15-20 car il avait déjà perdu la vue lors de l'unique consultation au sein de notre établissement.
 - Le sexe du patient : Homme
 - La tranche d'âge du patient : 20-25 ans
 - Les séquelles de la victime avec si vous le connaissez le % de IPP ou IPT : /
 - Le taux de DFP retenu : 5/7 lié à l'état antérieur
 - La nécessité d'une tierce personne (Oui/Non) : Oui
 - La responsabilité est engagée : Non
 - Le type de procédure (amiable, CCI, contentieux...) : Contentieux
 - L'état d'avancement du dossier et si vous en avez eu connaissance, les conclusions des rapports d'expertise (favorable/défavorable) : Le rapport d'expertise favorable
 - L'existence d'un recours (Oui/Non) : Non

- **Dossier n° 0471202507188**

- Les circonstances de l'accident, service concerné, erreur de soins ou d'organisation : La patiente, monophthalme, est atteinte d'un glaucome et d'une cataracte. Elle est adressée au 15-20 pour exploration. Une OVR est diagnostiquée et traitée par IVT, sans complication. Elle est ensuite opérée de la cataracte, sans complication. L'évolution de son état est défavorable, menant jusqu'à une cécité bilatérale. Prise en charge conforme.
- Le sexe du patient : Femme
- La tranche d'âge du patient : 70 – 75 ans
- Les séquelles de la victime avec si vous le connaissez le % de IPP ou IPT : /
- Le taux de DFP retenu : 85% en lien avec l'échec de traitement et l'état antérieur
- La nécessité d'une tierce personne (Oui/Non) : Oui
- La responsabilité est engagée (Oui/Non) : Non
- Le type de procédure (amiable, CCI, contentieux...) : CCI
- L'état d'avancement du dossier et si vous en avez eu connaissance, les conclusions des rapports d'expertise (favorable/défavorable) : Rapport d'expertise favorable, demande d'indemnisation rejetée par la CCI
- L'existence d'un recours (Oui/Non) : Non

- **Dossier n° 0471202401382**

- Les circonstances de l'accident, service concerné, erreur de soins ou d'organisation : Le patient est opéré en 2001 d'une luxation cristallinienne. Il s'est fait ensuite opérer d'une cataracte subluxée. Les suites opératoires sont marquées par une perte totale de vision de l'œil.
- Le sexe du patient : Homme
- La tranche d'âge du patient : 35 – 40 ans
- Les séquelles de la victime avec si vous le connaissez le % de IPP ou IPT : /
- Le taux de DFP retenu : /
- La nécessité d'une tierce personne (Oui/Non) : /
- La responsabilité est engagée (Oui/Non) : /
- Le type de procédure (amiable, CCI, contentieux...) : Contentieux
- L'état d'avancement du dossier et si vous en avez eu connaissance, les conclusions des rapports d'expertise (favorable/défavorable) : En cours
- L'existence d'un recours (Oui/Non) : Oui

- **Dossier n° 0470201802064**

- Les circonstances de l'accident, service concerné, erreur de soins ou d'organisation : A la suite d'une intervention de la cataracte, un morceau de cristallin est laissé dans l'œil, entraînant des suites opératoires difficiles (négligence). Du fait de son implant décentré, une reprise chirurgicale devait être réalisée mais celle-ci a été réalisée au bout de 2 mois (retard de prise en charge).
- Le sexe du patient : Femme
- La tranche d'âge du patient : 75 – 80 ans
- Les séquelles de la victime avec si vous le connaissez le % de IPP ou IPT : /
- Le taux de DFP retenu : 45%
- La nécessité d'une tierce personne (Oui/Non) : Oui temporaire
- La responsabilité est engagée (Oui/Non) : Oui
- Le type de procédure (amiable, CCI, contentieux...) : Contentieux
- L'état d'avancement du dossier et si vous en avez eu connaissance, les conclusions des rapports d'expertise (favorable/défavorable) : Défavorable
- L'existence d'un recours (Oui/Non) : Oui

Question 5

Bonjour, Nous vous remercions par avance de répondre aux questions présentes dans la pièce jointe.
bien cordialement

LOT 2 RC

Territorialité

Merci de nous indiquer si le Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts exerce ou exercera :

- des actes médicaux ou de soins aux Etats-Unis USA et/ou au Canada, et s'il procède à la livraison de produits dans ces deux pays
- des activités aux Etats-Unis ou au Canada notamment dans le cadre de l'envoi de personnel ou étudiants en stages ou missions sur les territoires susvisés

Amiante

Merci de nous préciser :

- si les bâtiments des établissements de la consultation contiennent de l'amiante ?
 - o dans l'affirmative merci de nous préciser les éléments de structures concernés et si l'établissement a engagé des travaux de désamiantage.
- si l'établissement a fait ou font actuellement l'objet de réclamations de la part du personnel, liées à l'exposition à l'amiante ?
 - o le cas échéant, nous indiquer :
 - le nombre de réclamations ainsi que leur année de survenance ;
 - le montant des indemnités versées.
- si des membres de votre personnel ont contracté une pathologie imputable à l'exposition à l'amiante et reconnu comme maladie professionnelle.
 - o dans l'affirmative, merci de nous indiquer le nombre de personnes concernées.
- si vous avez connaissance d'autres événements indésirables sans réclamation ou d'autres revendications du personnel liés à l'exposition à l'amiante dans les établissements ?

RC Prestations informatiques

Serait-il possible de nous indiquer si l'établissement réalise des prestations informatiques pour le compte de tiers ?

Dans l'affirmative, merci de nous communiquer le chiffre d'affaires correspondant.

Réponse question 5

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à la question ci-dessus :

Territorialité

Nous ne produisons pas d'actes de soins aux USA et Canada, que ce soit par notre personnel ou par des étudiants en stages ou missions. Nous ne livrons pas de produits aux USA ou Canada.

Amiante :

Le bâtiment principal a été construit dans les années 60, de l'amiante est donc présente. L'amiante sous forme friable (flocage, isolant) a été retirée avant 2021, l'amiante encore présente est sous forme non friable, essentiellement dans les dalles de revêtement de sol et les colles des faïences murales. Ces éléments sont retirés à l'occasion des opérations de rénovation de locaux.

Événements indésirables :

Un professionnel a signalé, le 19/08/2029, un EI concernant l'entreposage de sac de déchet suite au retrait d'amiante à l'occasion des opérations de rénovation de locaux. Les sacs étant déposés à proximité des bureaux du personnel, cette déclaration est plus préventive, aucun risque n'a été directement associé au déclarant. L'entreposage a été réalisé conformément à la réglementation relative au désamiantage.

A ce jour, aucun membre de personnel n'a contracté une pathologie imputable à l'exposition à l'amiante.

Prestations informatiques :

Les seules prestations informatiques opérées par l'hôpital national des 15-20 pour le compte de tiers concernant la mise à disposition de postes de travail et de ressources de stockage de documents pour le compte de :

- l'association Valentin Haüy, dans le cadre des activités communes de l'institut de réadaptation visuelle Saint-Louis. CA annuel de l'ordre de 3000 €
- la Fondation 15-20 pour la Vision. CA annuel de l'ordre de 2000 €.

Question 6

Bonjour, veuillez trouver ci-joint une demande de précision concernant l'assiette de cotisation du lot 2 RC. Cordialement

LOT 2 RC

Bonjour,

Nous avons une interrogation concernant l'assiette de prime à prendre en compte dans le lot 2 RC. En effet, il est indiqué dans le CCTP une assiette de cotisation de **98 558 990,27 €** et dans l'annexe AE-offre de prix il est indiqué une assiette de **98 808 990,27 €**.

Pouvez-vous nous indiquer quelle assiette il faut prendre en considération ?

Cordialement,

Réponse question 6

Bonjour,

L'assiette de cotisation est de 98 558 990,27€. L'annexe 1.2 à l'acte d'engagement pour le lot 2 a été modifiée (DCE V3).

Question 7

Bonjour LOT 2 RC CHNO : Nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions posées dans le document joint. Cordialement

LOT 2 RC CHNO 15 20

Bonjour,

Dans le cadre du sinistre référence 0471202402724, nous souhaiterions connaître :

- les circonstances du sinistre
 - les causes du sinistre
-

- Concernant la décision de 1ère instance : si la responsabilité est engagée ? s'il y a une perte de chance ? le dommage imputable ?

- Concernant l'appel : si la responsabilité est engagée ? s'il y a une perte de chance ? le dommage imputable ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Réponse question 7

Bonjour,

Les circonstances / causes du sinistre sont détaillées suivant la réponse à la question n°4, dossier n° 0471202402724.

Concernant la décision de 1ère instance, le tribunal judiciaire a ordonné une expertise et la nomination de l'expert.

L'appel a été fait à l'initiative de la Fondation Rothschild qui conteste l'ordonnance de référé soumettant la communication du dossier médical à l'accord du patient : le patient refuse la communication de son dossier médical.

L'arrêt de la Cour d'appel confirme qu'en cas d'opposition du patient lié à la communication de documents médicaux le concernant, il appartient aux parties de saisir le juge chargé du contrôle des expertises de cette difficulté.

Le rapport d'expertise précise que la prise en charge au sein de notre établissement est conforme.